

TAUX DE TAXATION ET TARIFICATION 2026

- 0.2854 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(résidentiel, agricole, forestier et terrain vacant)
- 0.3735 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(six logements et plus)
- 0.6700 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(non-résidentiel / première tranche de 1 000 000 \$ et moins)
- 0.8314 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(non-résidentiel / tranche de 1 000 001 \$ et plus)
- 0.9355 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(industriel / première tranche de 1 000 000 \$ et moins)
- 1.1609 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(industriel / tranche de 1 000 001 \$ et plus)
- 0.0508 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(général : pour les services de la MRC de Montcalm)
- 0.0790 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(général : pour le service de sécurité publique et incendie)
- 0.0962 \$ / 100 \$ d'évaluation**
(général : pour les services de la Sûreté du Québec)

TAUX POUR SERVICES MUNICIPAUX

Services	Taxes anuelles
Aqueduc avec compteur	275 \$ à 350 \$ pour premiers 200m ³ 0.87 \$ à 1.54 \$ / m ³ excédentaire
Égoût domestique avec compteur	180 \$ à 290 \$
Matières résiduelles	155 \$
Piscine	90 \$
Unité d'occupation permanente	
Égout sans compteur	347 \$
Aqueduc sans compteur	323 \$
Fosse septique (sélective)	77 \$
Fosse septique ou puisard (totale)	131 \$
Fosse de rétention (totale)	171 \$
Fosse septique et fosse de rétention	303 \$
Unité d'occupation saisonnière	
Aqueduc sans compteur	323 \$
Fosse septique (sélective)	39 \$
Fosse septique ou puisard (totale)	66 \$
Fosse de rétention (totale)	86 \$

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE



Il est important de nous aviser de tout changement d'adresse postale afin d'apporter les modifications à votre dossier de taxation en remplissant le formulaire se trouvant sur notre site Internet.
www.sra.quebec/taxation

TAXES SCOLAIRES

Les comptes de taxes scolaires sont payables auprès du Centre de services scolaire des Samares. Pour toute information, vous pouvez communiquer directement au 450 588-7770.

TAXES COMPLÉMENTAIRES

Il se peut que vous receviez un compte de taxes complémentaires pour l'année en cours ou l'année antérieure. Ce dernier est émis suite à l'ajustement de l'évaluation d'une propriété dont la valeur a été affectée (construction, rénovtion, démolition, etc.)

Le montant du compte de taxes complémentaires s'ajoute à celui du compte de taxes municipales annuelles

CONTRÔLE ANIMALIER

La Municipalité a mandaté le Carrefour Canin de Lanaudière afin d'effectuer la surveillance et le contrôle sur l'ensemble du territoire achiganois. La licence, au coût de 35 \$ est obligatoire et est valide pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre, 2026. Vous pouvez vous la procurer à la Mairie ou sur le site Internet du Carrefour Canin.

Les personnes qui requièrent les services d'un chien d'assistance peuvent obtenir une licence gratuite pour l'animal en fournissant une preuve médicale. Les personnes âgées de 65 ans et plus au 1^{er} janvier 2026 peuvent également obtenir une licence gratuite sur présentation d'une preuve d'âge.

MODALITÉS DE PAIEMENT

PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE
Vous pouvez payer par Internet, au guichet automatique ou au comptoir de la majorité des institutions financières avec votre numéro de matricule à 16 chiffres.

PAR LA POSTE
Tout chèque doit être libellé à l'ordre de la *Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan*, accompagné du coupon de remise inclus au compte de taxes.

EN PERSONNE
Vous pouvez effectuer vos paiements en argent comptant, débit ou chèque, au comptoir de la Mairie.

Heures d'ouverture de la mairie
LUNDI AU JEUDI : 8 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

Notes : Il est de la responsabilité du propriétaire de faire parvenir son compte de taxes à son institution, si celle-ci est responsable du paiement dudit compte.

Pour tout paiement effectué par le biais de votre institution financière ou par la poste, veuillez prévoir un délai pour la réception de votre paiement afin d'éviter les frais d'intérêts et pénalités.

Si votre compte de taxes comporte des arrérages, communiquez avec le Service de la taxation afin de connaître le solde exact.

ÉCHÉANCIER
DATES LIMITES DES VERSEMENTS
POUR 2026



- 30 jours après la date d'envoi du compte de taxes
- 30 avril 202615 juin 2026
- 17 août 202619 octobre 2026



Pour plus d'informations
450 588-2326, poste 7930
taxation@sra.quebec
www.sra.quebec/taxation



BUDGET 2026



MOT DU MAIRE

C'est avec fierté que je vous présente le budget 2026 de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan. Fruit d'un intense travail de planification du conseil municipal, il vise à définir les priorités d'actions qui définiront la prochaine année.

Cap sur nos infrastructures

Ce n'est un secret pour personne : comme dans presque toutes les municipalités au Québec, l'état de nos infrastructures atteint un niveau de précarité important auquel il faut s'attaquer sérieusement.

C'est donc dire que nos routes, nos réseaux d'aqueduc et d'égouts, nos stations d'eaux usées et d'eau potable méritent un meilleur financement. C'est pourquoi le budget 2026 incarne un redressement dans le financement général de nos infrastructures. En plus de l'augmentation des enveloppes budgétaires pour mieux intervenir dans l'entretien général avec la création de postes d'appareilleurs-concierges, on déploie l'espace budgétaire nécessaire pour financer des postes additionnels dans les secteurs de l'eau (2) ainsi qu'à la voirie (1). En plus de ces mesures, le budget consolide le département de l'urbanisme avec un poste d'inspecteur supplémentaire. L'objectif est toujours le même : faciliter la vie du citoyen et livrer un meilleur service à moindre coût.

Encore plus d'équité fiscale

Le budget poursuit une fois de plus l'implantation de son taux de taxation varié, une voie tracée depuis longtemps par à peu près tous nos voisins. Cette mesure, toute simple et mise en place progressivement depuis déjà quelques années déjà, permet à nos secteurs résidentiels et agricoles d'avoir de l'air et de bénéficier de taux concurrentiels.

En contrepartie et par souci d'équité, une meilleure contribution des commerces et des industries est demandée, toujours en nous appuyant sur les taux de taxation en vigueur chez nos voisins.

Un compte de taxes plus transparent et flexible

Nouveauté cette année, votre compte de taxes comporte des lignes dédiées au service de police de la Sûreté du Québec (SQ), au service de sécurité incendie (SSI) ainsi qu'à la MRC de Montcalm, pour garantir plus de transparence sur ces paliers démocratiques de gouvernance. Ces montants qui se mêlaient autrefois dans la taxation générale, sont maintenant intégralement identifiés pour savoir où va votre argent.

Finalement, pour plus de flexibilité et devant la hausse du coût de la vie, le conseil municipal autorise dorénavant le paiement des comptes de taxes en cinq versements annuels, plutôt que trois. Suivez les communications de la Municipalité pour éviter les frais de retard !

Merci aux nombreux employés ayant participé à l'élaboration de ce budget et tout spécialement à vous, citoyens, pour la confiance que vous nous témoignez dans la gestion de votre municipalité.



Sébastien Marcil
Maire

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Le programme triennal d'immobilisations englobe les projets d'investissements que la Municipalité projette réaliser au cours des trois (3) prochaines années pour l'achat et l'entretien de ses infrastructures, le développement de différentes sphères d'activités, telles que la culture, les loisirs, l'aménagement du territoire, etc.



PRINCIPAUX PROJETS :

- Aménagements paysagers de parcs ;
- Aménagement du *Sentier des générations* ;
- Véloparc - Piste à rouleaux *pumptrack* ;
- Réfection du rang Saint-Régis ;
- Trottoir sur le pont D'Orsonnens ;
- Réfection de plusieurs ponceaux ;
- Sécurisation de la station d'épuration des eaux usées.

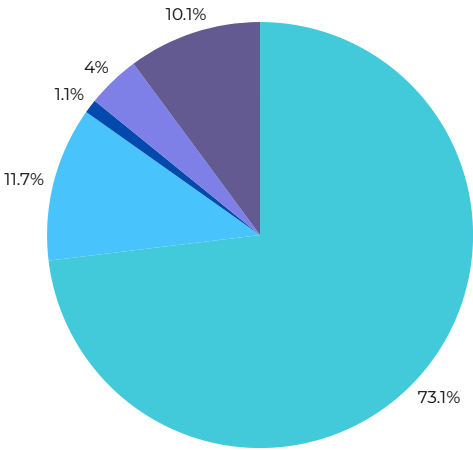
La liste complète est disponible sur notre site Web : www.sra.quebec/budget-et-rapport-financier

BUDGET 2026

La Municipalité a visé l'élaboration d'un budget équilibré de **12 714 186 \$** dans le respect des visions municipales et des projets en cours.

Revenus budgétés

- Taxes **9 291 651 \$**
- Tarification pour services municipaux **1 490 220 \$**
- Paiement tenant lieu de taxes **133 720 \$**
- Transferts conditionnels **511 425 \$**
- Autres revenus **1 287 170 \$**



Dépenses budgétées

- Administration **2 133 855 \$**
- Quote-part MRC Montcalm **601 348 \$**
- Police **1 372 090 \$**
- Sécurité incendie et publique **1 126 614 \$**
- Transport **3 750 501 \$**
- Hygiène du milieu **2 331 906 \$**
- Santé et bien-être **8 000 \$**
- Aménagement et urbanisme **711 537 \$**
- Loisirs, culture et événements **1 890 353 \$**
- Frais de financement **309 000 \$**
- Conciliation à des fins fiscales **(1 521 018 \$)***

*Pour atteindre l'équilibre budgétaire

